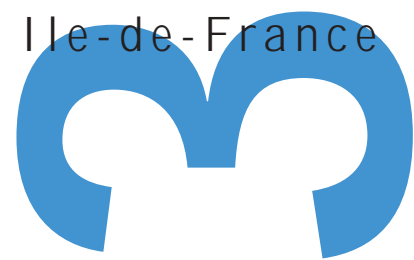




Les cahiers du développement durable en Ile-de-France



# La conduite d'un projet de développement durable

Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires



**ADEME**



DÉLÉGATION RÉGIONALE  
ÎLE-DE-FRANCE

**A R E N E**



Agence régionale  
de l'environnement  
et des  
nouvelles énergies

Ile-de-France



Session de formation-action, Puteaux, 12 décembre 2002

Entreprises Territoires et Développement





# Sommaire

**p. 5**    **Préambule**

**p. 6**    **Introduction**

**p. 8**    **Les mots pour le dire**

- Qui sont les acteurs d'un territoire ?
- Qu'entend-on par articulation ?
- Qu'est ce que la cohérence ?
- Qu'entend-on par compromis ?
- Qu'est ce que la concertation ?
- Qu'est ce que la coproduction ?
- Qu'entend-on par échelles d'espaces ?
- Qu'entend t-on par solidarité spatiale ?
- Qu'entend-on par échelle de temps ?
- Qu'entend t-on par solidarité intergénérationnelle ?
- Qu'entend-on par gouvernance ?
- Qu'est ce qu'un réseau d'acteurs ?
- Qu'est ce que la subsidiarité ?
- Qu'est-ce que la transversalité ?

**p. 12**    **Un parcours pédagogique**

Le jeu « Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires »

**p. 14**    **Repères méthodologiques et expérimentaux**

**p. 14**    *Pourquoi est-il important d'aborder la question des échelles de temps et d'espaces*

- INTERVIEW : MICHEL BOURGAIN, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PLAINE COMMUNE  
« Nous avons opté pour la pédagogie par l'exemple »
- INTERVIEW : MILED ZRIDA, DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'ACTION TERRITORIALE À LA VILLE D'EVRY  
*Regard croisés*
- EXPERIENCE : SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE DE SÉNART  
*Coopération décentralisée : une charte et un guide pour les sénartais*

**p. 18**    *Quels sont les moyens pour organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires ?*

- EXPERIENCE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE  
*Pour un agenda 21 entre villes et communautés*
- INTERVIEW : CÉCILE DELBECQ, DIRECTRICE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE  
« Entre Département et territoires, le dialogue est permanent »
- EXPERIENCE : AGGLOMÉRATION NOUVELLE DE SÉNART  
*L'agriculture sous toutes ses coutures*
- INTERVIEW : JEAN-CHRISTOPHE POULET, MAIRE DE BESSANCOURT  
« Les ateliers 21 nous ont permis d'amorcer le dialogue »

**p. 24**    *Quel est le rôle du porteur de projet ?*

**p. 25**    *Comment organiser des choix opérationnels et concertés entre les acteurs de compétences variées ?*



## Préambule

Convaincus qu'un développement durable en Ile-de-France (et ailleurs), n'est possible que si l'ensemble des acteurs, à commencer par les pouvoirs publics, prennent leurs responsabilités en modifiant progressivement leurs politiques, la direction régionale de l'environnement, la délégation régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies et Entreprises territoires et développement ont décidé en février 2002, de formaliser un réseau d'acteurs franciliens dénommé « Territoires, environnement et développement durable en Ile-de-France ».

Le réseau TEDDIF est une réponse commune des partenaires pour soutenir les territoires dans leur dynamique de projets, favorisant un processus de changement pour prendre en compte le développement durable dans les politiques territoriales.

Il regroupe les collectivités territoriales franciliennes volontaires engagées dans des politiques environnementales ou stratégies de développement durable mais aussi les services déconcentrés de l'Etat, des associations, l'institut de l'aménagement et de l'urbanisme de la région Ile-de-France, la direction régionale de la caisse des dépôts et consignations, des syndicats, des cabinets conseil...

# Introduction

Des sessions de formation-action et une rencontre bilan ont été organisées par les partenaires du réseau TEDDIF entre juillet 2002 et septembre 2003. L'objectif était de proposer aux élus et services des collectivités franciliennes un parcours pédagogique sur la démarche à entreprendre pour élaborer puis mettre en œuvre un projet de développement durable à l'échelle de leur territoire.

Quatre thèmes de travail complémentaires et constitutifs d'une démarche de développement durable ont été définis par les partenaires et les 16 territoires qui se sont portés volontaires pour participer aux sessions :

- Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?
- Quelle mise en compétence des services de la collectivité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable d'un territoire ?
- Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires.
- Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?

Ces sessions ont été préparées à partir d'apports théoriques et méthodologiques conçus par les partenaires et se sont nourries d'exposés d'initiatives locales et d'un travail collectif.

Elles ont favorisé l'échange et la confrontation des pratiques entre des collectivités franciliennes. Chaque session, riche en expériences et en enseignements, a permis de réaliser les cahiers du développement durable en Ile-de-France. Chaque cahier est organisé en trois parties :

- les mots pour le dire, la base essentielle pour la construction d'une culture commune sur le développement durable
- un parcours pédagogique qui présente les apports théoriques servant à l'animation des sessions
- des repères méthodologiques et expérimentaux basés tant sur les conclusions des sessions que sur les réflexions des participants ou encore rassemblant des interviews de praticiens réalisés postérieurement.

Ces cahiers s'adressent à tous les acteurs qui recherchent des éclairages sur la conduite d'un projet de développement durable : *une clarification sur des termes techniques, des outils méthodologiques à utiliser dans le cadre de formations internes, des questions à se poser, des précisions sur le processus de changement qu'un tel projet implique, des pistes d'actions concrètes, des témoignages de praticiens.*

**Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires**, titre de ce cahier, a fait l'objet du troisième thème de travail abordé dans les sessions de formation-action. Trois autres cahiers ainsi qu'une synthèse illustrée accompagne ce numéro. Ils sont téléchargeables sur [www.teddif.org](http://www.teddif.org).

Nous remercions vivement les personnes et leur collectivité qui ont participé activement aux quatre sessions de formation-action organisées entre juillet 2002 et septembre 2003.

- ✓ **conseil général de l'Essonne**, Cécile DELBECQ, directrice adjointe de l'environnement et Marie-Thérèse OBADIA-RIFFAUD, directrice de l'environnement,
- ✓ **communauté d'agglomération du Val de Bièvre**, Catherine WALTER, chef de mission environnement,
- ✓ **communauté d'agglomération du Val d'Orge**, Sandrine MAILLET, alors chargée de mission agenda 21, Juliette ROLLAND, chargée de mission conseil de développement et agenda 21
- ✓ **communauté d'agglomération Plaine commune**, Valérie BRIDOUX, chargée de mission environnement,
- ✓ **GPV Evry, Quartier des Pyramides**, Nicolas BUCHOUD, directeur de projet du GIP Centre Essonne et responsable du GPV Evry
- ✓ **commune de Bessancourt**, Julie DUVAL alors chargée de mission agenda 21 puis Anne-Lise CHEREAU, chargée de mission agenda 21 et de communication,
- ✓ **commune de Combs-la-Ville**, Annie PIERROT, responsable du développement durable ; Pascale PICKERING, alors animatrice qualité et management environnemental et Bernard BEZARD, directeur général des services,
- ✓ **commune d'Evry**, Miled ZRIDA, directeur de la politique de la ville et de l'action territoriale,
- ✓ **commune d'Issy-les-Moulineaux**, Juliette PERNET, chargée de mission au service environnement et Maria SPENDEL, directrice du service environnement, aujourd'hui à la communauté d'agglomération Arc de Seine,
- ✓ **commune d'Ivry sur Seine**, Marc STAMPFLER, chargé de mission,
- ✓ **commune de Montreuil**, Anton HANNA, conseiller en environnement et Pierre MORISSE, directeur de la mission environnement,
- ✓ **commune de Nanterre**, Christine BOURCET, maire adjointe à l'environnement et Stéphanie MONCOMBLE, chargée de mission au service éco-ingénieur,
- ✓ **mairie de Palaiseau**, Patrick LAURENT, chargé de mission à l'environnement,
- ✓ **commune de Rambouillet**, Eric BATAILLE, chargé de mission écologie et développement durable,
- ✓ **commune de Versailles**, Marc LECLERC, chargé de mission Agenda 21,
- ✓ **syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart**, Véronique HOSTEIN, responsable environnement.

Ces personnes ont ainsi contribué au lancement du réseau TEDDIF et à la réussite des sessions. Sans leur concours, les cahiers du développement durable en Ile-de-France n'auraient pu être réalisés.

Beaucoup de ces collectivités sont aujourd'hui engagées dans un agenda 21 et participent encore aux activités du réseau TEDDIF.



# Les mots pour le dire

Le développement durable, dans sa définition et ses principes ou encore par les démarches et les outils nécessaires à sa mise en œuvre, aborde des mots techniques (diagnostic de développement durable, évaluation, articulation des échelles de territoires et de temps), nouveaux (gouvernance, coproduction, intelligence collective) ou encore difficiles à définir (« l'ensemble des acteurs », prévention, précaution, subsidiarité, participation, solidarité, partenariat, compromis). Ils sont souvent interprétés différemment.

La pédagogie des mots et leur définition rigoureuse et partagée sont alors essentielles pour développer une base commune de dialogue entre les acteurs de domaines, de cultures et de territoires différents.

Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires nécessite en préalable de s'entendre sur le sens des mots employés.

→ Les termes qui suivent sont classés par ordre alphabétique.

## ■ Qui sont les acteurs d'un territoire ?

En interne :

- les élus
- les services

En externe :

- les acteurs institutionnels : Etat, collectivités infra et supra territoriales, associations, socio-professionnels
- les partenaires socio-économiques
- les habitants / les usagers

A chaque acteur correspond une échelle de territoire, des enjeux, des priorités (notion de temps) et des intérêts bien particuliers.

## ■ Qu'entend-on par articulation ?

C'est l'organisation, l'imbrication d'éléments distincts concourant au fonctionnement d'un ensemble. En matière de développement durable, articulation fait référence à la reconnaissance des interconnexions entre les domaines recouverts par le champ du développement durable (environnement, social, économie, ethnologie, logement, déplacement, tourisme, culture...), puis à la mise en cohérence de ces domaines, des politiques, des projets mis en œuvre à des échelles géographiques et de temps différentes dans une approche globale. Cette articulation passe par la mise en relation des acteurs agissant dans des domaines et à des échelles divers. Articulation renvoie vers transversalité et cohérence.

## ■ Qu'est ce que la cohérence ?

La cohérence consiste à rechercher des rapports, créer des liens étroits entre des projets, des politiques, des

personnes quelles que soient leurs compétences et l'échelle territoriale à laquelle ils agissent . Elle vise l'harmonie et l'absence de contradiction. En matière de conduite de projet elle évite des erreurs, permet des économies de temps et d'argent, des synergies et veille au respect des principes du développement durable.

#### ■ Qu'entend-on par compromis ?

Un compromis est un arrangement dans lequel les parties prenantes font des concessions. Le développement durable est un nouveau mode de développement qui, grâce à la concertation entre les acteurs, recherche harmonieusement l'efficacité économique, l'amélioration de l'environnement et la gestion économe des ressources et de l'énergie et la solidarité et la lutte contre les inégalités sociales et spatiales. Elle implique des choix partagés par les acteurs qui agissent sur le territoire. Les intérêts parfois contradictoires de chacun des acteurs impliquent de faire des compromis pour orienter des choix stratégiques.

#### ■ Qu'est ce que la concertation ?

La concertation vise à associer de manière active, à travers des débats, des rencontres, des échanges d'arguments et de points de vue, le plus grand nombre des citoyens à l'élaboration d'un projet. Elle a pour finalité de rechercher des compromis entre les intérêts parfois contradictoires des acteurs, d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions qui devront être prises en compte dans l'élaboration du projet. Par rapport à la consultation, la concertation apporte en plus la prise en compte des avis et la perspective de compromis.

“ Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue nécessaire. Le besoin de concertation est un phénomène de société. La concertation constitue un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements. Ce changement de comportement découle également d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage. (...) ”  
Charte de la concertation, ministère en charge de l'environnement, 1996

#### ■ Qu'est ce que la coproduction ?

La coproduction c'est l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pensées et réalisées en impliquant le plus grand nombre d'acteurs à toutes les étapes d'un projet. Elle les associe aux choix, à la définition d'enjeux, à l'élaboration du projet, à sa réalisation, dans sa gestion et son évaluation. La coproduction permet de s'assurer de l'adaptation du projet aux attentes exprimées par et de son appropriation par les acteurs concernés. Elle permet une plus grande créativité et un enrichissement des projets. Elle recherche plus de cohérence et de complémentarité entre les acteurs pour trouver les modes de faire ensemble. Elle développe une approche basée sur des choix concertés où les intérêts contradictoires sont clairement posés. Par rapport à la concertation, la coproduction apporte en plus la notion d'association au processus d'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre.

#### ■ Qu'entend-on par échelles d'espaces ?

Du local au planétaire : quartiers, communes, intercommunalités, littoral, départements, régions, Etats, les relations entre l'urbain et le rural, les rapports Nord-Sud, Est-Ouest, réseaux de villes...

# Les mots pour le dire

## ■ Qu'entend t-on par solidarité spatiale ?

La solidarité est sociale et écologique, locale et planétaire. Il s'agit de prendre en compte les différentes échelles de territoires. La solidarité spatiale vise à faciliter l'accès aux ressources naturelles, matérielles et immatérielles et à créer des conditions de vie convenable pour chacun ; à assurer une répartition équitable des richesses écologiques entre les quartiers, entre les communes, entre les nations et une gestion économe des ressources et des énergies ; à lutter contre la discrimination sociale et géographique (quartiers en difficultés, espaces/pays défavorisés) et à répondre aux situations difficiles.

Cette solidarité est aussi essentielle au niveau international qu'à l'échelle d'un pays, d'une intercommunalité, d'une collectivité.

## ■ Qu'entend-on par échelle de temps ?

Le court, le moyen et le long terme (intergénérationnel). C'est aussi :

- ✓ les différents temps des acteurs : les priorités, les disponibilités et les rythmes des habitants, des politiques, des chefs d'entreprises, des commerçants, des associations, le temps nécessaire pour la maturité et l'appropriation des projets pour chacun d'entre eux,
- ✓ le temps des procédures et des projets mis en œuvre pouvant se chevaucher à des rythmes différents,
- ✓ les temps des débats appropriés aux acteurs (matin avant les horaires de travail, sortie d'école, soir, week-end...)
- ✓ le temps nécessaire à l'écoute, à la construction d'une confiance entre ces acteurs et à la prise de conscience collective, une mobilisation et une participation locale,
- ✓ le temps des besoins (immédiats) exprimés et des réponses données (dans la durée),
- ✓ les temps des services publics (horaires d'ouverture des crèches, fréquence des transports collectifs, ...)

## ■ Qu'entend t-on par solidarité intergénérationnelle ?

Il s'agit de préserver la capacité des générations futures à assurer leur propre développement. Cela implique que les décisions prises s'inscrivent dans une perspective de long terme, qu'elles puissent s'adapter aux évolutions de la société et que leurs impacts ne soient pas irréversibles.

“ Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres nous l'empruntons à nos enfants ”

ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY

## ■ Qu'entend-on par gouvernance ?

« La gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économique, politique et administratif pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Il comprend les mécanismes, procédés et institutions par lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et gèrent leurs différences. La bonne gouvernance est, parmi d'autres choses, participative, transparente et responsable. Elle est aussi efficace et équitable et elle fait la promotion du cadre de la loi. La bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour

le développement ». Définition du Programme des nations unies pour le développement (PNUD)

■ **Qu'est ce qu'un réseau d'acteurs ?**

C'est la mise en synergie des acteurs pour une meilleure connaissance et reconnaissance des compétences, domaines d'actions et dynamiques de chacun mais aussi une meilleure coordination, diffusion d'information. Les réseaux d'acteurs et leur capacité à travailler ensemble sont un facteur clé de développement durable : gestion concertée des ressources, développement d'initiatives, enrichissement mutuel, croisement de logiques et de pratiques, renforcement ou création de solidarités... Mobilisés sur le développement durable, ils peuvent être relais de la démarche et mobiliser à leur tour les partenaires.

■ **Qu'est ce que la subsidiarité ?**

Principe selon lequel il est important de travailler à l'échelon décisionnel et opérationnel le mieux approprié, pour agir efficacement à la bonne échelle en faveur de l'intérêt général et dans le sens de la meilleure proximité possible tout en respectant les répartitions des compétences respectives de chacun des acteurs concernés.

■ **Qu'est-ce que la transversalité ?**

La transversalité relève, utilise, prend en compte les interdépendances des nombreux domaines ou thématiques que recouvrent les champs du développement durable (environnement, social, économique, culture, habitat, logement, déplacement, tourisme...). Elle cherche à mettre en cohérence les politiques et les acteurs agissant dans des domaines différents et à des échelles de territoires différentes. Elle n'est possible que si chacun des acteurs reconnaît que ses propres actions peuvent avoir des répercussions directes et indirectes, positives ou négatives, dans d'autres domaines et pour les générations présentes et futures. Elle implique le décroisement, le croisement des logiques et des pratiques institutionnelles et professionnelles, la création de structures transversales et pluridisciplinaires (groupes de travail, comité de suivi, comité de pilotage...). La transversalité se construit en interne à la collectivité mais aussi en externe avec ses partenaires.

→ voir aussi

Glossaires pour le développement durable : <http://www.agora21.org/bibliotheque.html>



- ✓ d'identifier collectivement des critères de développement durable à prendre en compte dans la prise de décision et l'évaluation des politiques,
- ✓ d'identifier ensemble les acteurs à associer dans les différentes étapes du projet et les modes de participation et/ou de concertation à mettre en œuvre.

Ce jeu a été conçu pour animer une journée de formation-action destinée à des élus et techniciens de collectivités locales de la région Ile-de-France, sur le thème de l'organisation des différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable. Il nous a permis de définir les repères méthodologiques énoncés ci-dessous.

Il contient une règle du jeu, un livret d'accompagnement " scénario et mise en main du jeu de territoire " pour l'animateur, une fiche descriptive et une carte de chacun des territoires, une grille de critères développement durable, une note méthodologique sur l'agenda 21 local

Ce jeu est téléchargeable sur [http://www.teddif.org/activites\\_sess\\_form\\_act.htm](http://www.teddif.org/activites_sess_form_act.htm)

Il peut être utilisé pour une formation interne à une collectivité. Il a été utilisé par l'Institut de formation du ministère de l'écologie et du développement durable dans le cadre d'une formation de services déconcentrés de l'État en avril 2004.

# Repères méthodologiques et expérimentaux

## Pourquoi est-il important d'aborder la question des échelles de temps et d'espaces ?



MICHEL BOURGAIN, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PLAINE COMMUNE

“ Nous avons opté pour la pédagogie par l'exemple ”

Quelle stratégie avez-vous adopté en termes de développement durable ?

**M. B.** Notre communauté est encore jeune, (création en 2002, NDLR) nous n'en sommes pour l'instant qu'au stade d'élaboration de cette stratégie. Nous avons cependant déjà déterminé des orientations d'ordre général, qui inspirent des travaux tels que notre schéma de cohérence territoriale, les plans communautaires d'environnement, d'assainissement, le plan local de l'habitat ou encore une charte de la construction environnementale, tous en cours de développement. Ces orientations devraient prochainement entrer en cohérence sous la forme d'un projet de développement durable et solidaire, qui permettra de revisiter l'ensemble des actions déjà lancées.

Comment faire en sorte que chacune des communes se retrouvent dans ces projets ?

**M. B.** C'est une construction chaotique. Notre parti pris a été de faire fonctionner l'agglomération comme une coopérative de villes. Une commune, une voix : telle est notre règle. Aucune décision d'intérêt communautaire ne peut être mise en œuvre sur une commune sans son accord préalable. Partant du constat qu'une communauté n'est pas une page blanche mais que chaque ville a son histoire, ses projets et ses programmes politiques, nous essayons de prendre en compte les souhaits de chacun, que l'on oriente progressivement dans le cadre des fameux plans et projets communautaires co-élaborés entre l'agglomération et les villes et bientôt co-mis en œuvre. Mais au lieu de miser sur les rapports de forces, nous avons opté pour la pédagogie par l'exemple.

Comment faites-vous pour leur insuffler la culture du développement durable ?

**M. B.** Nous essayons dans tous les dossiers d'introduire cette notion, ce qui n'est pas toujours simple car si tout le monde est d'accord pour faire du développement durable, chacun met derrière ce terme un sens différent. Afin de clarifier un certain nombre de points, nous avons donc récemment organisé un séminaire de sensibilisation des élus communautaires et communaux. Après une matinée consacrée aux grands problèmes stratégiques mondiaux et à leurs répercussions sur le développement urbain, des ateliers de travail ont permis d'aborder diverses questions telles que les ressources, l'économie, la banlieue ...

Quelle réussite et évaluation de ces actions de sensibilisation auprès des autres communes ?

**M. B.** Une chose est sûre, le débat autour de l'articulation entre environnement, social et économie est grand ouvert. Reste maintenant à définir l'hypothèse que nous souhaitons retenir : faut-il s'adapter au marché existant en régulant ses effets les plus néfastes ou au contraire soumettre son existence aux obligations du développement durable ? Si cette deuxième option semble majoritaire dans les orientations, la décliner dans les actes est une autre affaire. Encore une fois, le projet de développement durable va nous permettre de cristalliser les débats. Nous pouvons cependant déjà nous satisfaire d'avoir fait passer l'idée d'introduire des clauses environnementales dans la technique de ramassage des ordures ménagères, en demandant que les bennes soient alimentées au gaz et non plus au fuel. Les élus s'étant aperçus que cette technique allait finalement coûter financièrement moins cher, le miracle s'est produit sans difficulté aucune (rire).

*Plusieurs raisons liées aux fondements, aux enjeux, aux principes du développement durable et à la démarche qu'il suppose :*

**1.** Eviter de causer à la planète des dommages irréversibles que subiront les générations futures. Tels étaient les objectifs du sommet de Rio<sup>1</sup> (1992) ou encore de la conférence de Kyoto<sup>2</sup> (1997). Pour appréhender les enjeux majeurs tels que le changement climatique, la déforestation, les disparités Nord Sud, l'épuisement des ressources, la disparition de la biodiversité, le développement durable nous impose de penser aux conséquences de nos actes. Cette responsabilité implique pour chacun, d'ouvrir son horizon temporel sur le long terme, celui des générations futures.

Il faut réussir à concilier le court, le moyen et le long terme, les besoins des générations présentes et ceux des générations futures, réfléchir aux conséquences à moyen et long terme des décisions prises. Il s'agit de repérer les déséquilibres qui s'amorcent et les réorientations potentielles, de prendre en compte le caractère réversible, adaptable et non préjudiciable des actions sur le patrimoine naturel et culturel hérité, présent et futur, quel que soit son état, pour éviter de transmettre « une lourde ardoise » aux générations futures.

**2.** Le développement durable est fondé sur des principes de solidarités sociales et écologiques, spatiales (du local au global) et intergénérationnelles (pour les générations présentes et futures) et des principes de transversalité.

Le développement durable constitue un nouveau mode de penser et d'agir. Il vise un développement intégré<sup>3</sup> assurant :

- une recherche harmonieuse entre les politiques sectorielles (économie, social, environnement, planification, déplacement, habitat, culture...)
- une synergie et une complémentarité entre les projets, les contrats, les démarches élaborés et mis en œuvre aux différentes échelles de territoire.

Il vise également un développement solidaire basé sur des critères de :

- gestion économe des ressources et des énergies
- solidarité entre les personnes, les générations et les territoires.

1. Conférence de Rio (dénommée sommet de la Terre, conférence des nations unies sur l'environnement et le développement, 1992) : Les 178 pays présents adoptent la déclaration de Rio (27 principes) et le programme d'Action 21. Ce programme constitue un plan global d'actions pour le 21ème siècle. Ils signent également les conventions sur la biodiversité et le changement climatique ainsi que les déclarations sur la désertification et la biodiversité.

2. Protocole de Kyoto (1997) : il a été adopté au terme de 10 jours de négociations particulièrement difficiles lors de 3è Conférence des Parties signataires de la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Kyoto (Japon) en décembre 1997. 161 pays y étaient représentés. Il est additionnel à la convention de Rio sur le changement climatique. Il est entré en vigueur en 2004 avec la ratification du protocole par la Russie (22 octobre 2004). Cette décision a également pour effet de rendre ce traité, jusqu'ici soutenu par 126 Etats de la planète, contraignant pour les pays signataires car il aura été ratifié par 55 Etats comptant pour au moins 55% des émissions de dioxyde de carbone des pays industrialisés. Il oblige les 38 principaux pays industrialisés à réduire les émissions de gaz ayant une influence néfaste sur le climat dans une proportion de 5,2% par rapport au niveau de 1990 (les objectifs sont différenciés selon les pays). L'objectif doit être atteint dans la période 2008-2012. Les Etats-Unis se sont retirés en 2001 de cet accord passé sous l'égide des Nations unies.

3. Eléments de réflexion de Dunkerque Grand Littoral



# Repères méthodologiques et expérimentaux

L'échelle spatiale des préoccupations du développement durable se satisfait difficilement des limites administratives d'un territoire restreint, isolé : la croissance des villes, l'évolution des modes de vie, le déplacement des pollutions, par exemple.

L'accumulation des décisions locales a un impact sur le global – changement climatique, épuisement des ressources, déséquilibres Nord Sud –. Le mondial touche inévitablement le local – les délocalisations et les fractures sociales qu'elles impliquent, les activités financières internationales des collectivités territoriales, les inondations, les problèmes de santé, etc –.

Il s'agit de réfléchir aux interrelations entre les différentes échelles de territoires. Une politique de développement durable à l'échelle d'un territoire n'a de sens qu'au regard d'autres échelles. Il convient de mettre en œuvre des moyens pour que l'action locale participe à une action internationale.

IN  
TER  
VIEW

MILED ZRIDA, DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'ACTION TERRITORIALE A LA VILLE D'EVRY

## Regards croisés

**La coopération décentralisée est un des axes forts de votre politique. Pourquoi avoir retenu cette thématique ?**

**M. Z.** Plusieurs motifs justifient ce choix. En raison de notre intégration à l'Europe et des populations vivant sur le territoire français, il existe avant tout un changement d'échelle impliquant des transformations profondes qui nous incitent à regarder à l'extérieur. Parallèlement, la notion « d'intégration » s'est profondément transformée. Il ne s'agit plus désormais d'intégrer à l'Etat Nation des minorités périphériques mais des groupes ayant d'autres repères et appartenant à d'autres civilisations. Et si l'histoire de ces dernières décennies a « contraint » la France à intégrer les masses d'immigrants, les décideurs politiques semblent incapables de « gérer ces flux » issus de cultures différentes de la nôtre. Drôle de paradoxe pour le pays des droits de l'homme, qui, dans les faits, est passé de l'intégration à l'exclusion et la discrimination.

**Face à ce constat, quel est l'objectif pour la ville d'Evry ?**

**M. Z.** Depuis le début du millénaire, notre commune se trouve devant la nécessité de se rapprocher des pratiques du Sud sur tous les champs de la vie quotidienne. Une manière d'apporter un regard différent sur les réponses du Nord face aux populations immigrées vivant à Evry. La coopération décentralisée s'inscrit directement dans ce schéma car nous sommes vraiment dans la réciprocité. Cette ambition a pour finalité de nourrir et de réajuster nos pratiques politiques et professionnelles.

**Quels projets mettez-vous en œuvre ?**

**M. Z.** Le lancement en 2000 de la démarche « Quartier du monde » s'inscrit dans cette volonté de coopération et de gouvernance locale. Rio, E Alto, Bogota, Sale, Bamako, Dakar... Nous avons travaillé avec de

nombreuses villes pour élaborer des pratiques communes sur deux grandes thématiques : le pouvoir/la participation et les identités, traversées par deux axes transversaux que sont la place de la femme et de l'homme et enfin la justice sociale. Les années 2003 et 2004 nous ont déjà permis d'élaborer une méthodologie commune à tous les sites. Un travail fondé notamment sur le rôle clé des populations comme acteurs capables de transformer leur situation et sur la convergence des regards entre habitants, organisations sociales et institutions. Reste aujourd'hui la mise en œuvre de cette démarche, engagée depuis cette année à travers la mise en place de groupes d'habitants et d'associatifs. Afin de sensibiliser et de faire participer le plus grand nombre, nous avons également créé un théâtre forum qui accompagnera le projet. Prévu pour le mois de mars 2005 à Dakar, un rassemblement des différents sites nous permettra de faire une première évaluation de nos actions.



SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE DE SÉNART

## Coopération décentralisée : une charte et un guide pour les Sénartais<sup>4</sup>

Qu'est-ce que la coopération décentralisée ? Pourquoi et comment s'engager ? Comment glisser de l'humanaire au développement local durable ? Présenté le 6 avril 2004 lors d'une rencontre du réseau Teddif, la charte des relations internationales et le guide de la coopération décentralisée du SAN de Sénart (ville nouvelle regroupant 10 communes franciliennes) sont deux outils conçus avant tout pour et par les sénartais . « *Après plusieurs décennies d'expériences de jumelage, il nous paraissait utile de faire le point sur nos actions et de s'interroger sur le rôle que nous pouvons jouer* », déclarent les auteurs de l'ouvrage, réunis depuis plus de deux ans au sein d'un comité de suivi composé d'élus, techniciens et membres associatifs.

**Interpeller les pratiques.** Parmi les projets engagés depuis 2003 par l'agglomération : la signature d'un programme de développement local de proximité en Mauritanie ou encore le lancement d'un diagnostic de la filière bois-énergie en Roumanie et menée avec l'aide de l'Ademe. Des actions qui, si elles ont permis de faire évoluer les mentalités en matière de coopération décentralisée, devraient prochainement permettre, espère Véronique Hostein, responsable de l'environnement au San, à interpeller les acteurs locaux dans leurs pratiques en matière de développement durable.

**Convaincre.** Face à ce constat, quelles sont les solutions pour l'avenir ? « *Il serait peut-être intéressant d'envisager que les porteurs de projets Roumains puissent venir témoigner de leur démarche en Ile-de-France* », poursuit la responsable de l'environnement. Une stratégie fondée sur un retour d'expériences et qui pourrait faciliter le recours aux énergies renouvelables à Sénart. Malgré ce constat, Véronique Hostein reste confiante. « *Nous savons tous que les démarches d'environnement, de gouvernance et de développement durable nécessitent beaucoup de temps. Cependant, chaque pas que nous franchissons est solide et devrait bientôt porter ses fruits* ».

4. Ces outils sont téléchargeables sur [www.senart.com](http://www.senart.com)

Pour en savoir plus : [www.senart.com](http://www.senart.com)

# Repères méthodologiques et expérimentaux

## Quels sont les moyens pour organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires ?



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE

### Pour un agenda 21 entre villes et communautés

Comment mettre en œuvre une démarche de développement durable dans une structure intercommunale tout juste créée ? En décidant de s'engager dans une démarche agenda 21, la communauté d'agglomération du Val d'Orge s'est très rapidement trouvée confrontée à cette problématique. Pour cette collectivité, la question de l'articulation entre les échelles de territoire n'était pas que théorique.

Un des souhaits importants pour l'agglomération a donc été de mobiliser pendant sa démarche agenda 21 les communes et ainsi de les associer largement aux orientations retenues pour aller vers un développement « plus » durable. Cela a pu se faire à diverses occasions. Pour réaliser le diagnostic, plusieurs sessions de formation-action ont été organisées pour présenter la notion de développement durable et ses enjeux à des groupes mêlant élus et techniciens des communes et de l'agglomération. Un temps était réservé pour permettre aux participants d'exprimer leur vision de ce que peut représenter le développement durable pour une agglomération comme le Val d'Orge. Ce vaste remue-méninges a permis de croiser les connaissances et les perceptions pour alimenter le diagnostic. Avant cela, il avait été proposé aux participants de visiter le territoire de l'agglomération, pour permettre aux acteurs communaux de « s'approprier » le territoire des communes voisines.

Par la suite, des référents agendas 21 ont été identifiés dans chaque commune, pour participer aux instances de suivi de la démarche et permettre de garder un lien continu entre les communes et l'agglomération. L'information se poursuit via la publication d'une lettre interne et la mobilisation de ce réseau de référents. Les élus des communes ne sont pas en reste puisqu'ils participent eux aussi aux instances de suivi.

Grâce à cette organisation, le développement durable devrait se diffuser petit à petit auprès de tous dans l'agglomération et dans les communes !



L'EXPRESSION DU GROUPE

### « Construire un projet en cohérence avec les dynamiques existantes »

« La recherche de la cohérence ne se décrète pas, elle se construit avec les acteurs qui agissent sur un même territoire et souvent même à des échelles infra ou supra territoriales, dans des domaines divers et ayant des compétences variées et complémentaires ». Cette cohérence n'est possible que par la mise en synergie de ces acteurs mais aussi en interne au sein de la structure porteuse du projet.

Il faut alors :

- ✓ se poser des questions individuellement et collectivement et non pas en termes de rapport de force,
- ✓ interroger les modalités d'actions, les fonctionnements, de désaxer les regards, s'intéresser à certaines catégories de populations,
- ✓ considérer les différents niveaux : ville, quartier, conseil de développement, service de l'Etat, services techniques ou élus des collectivités,
- ✓ prendre en compte l'ensemble des acteurs des différentes échelles qui vont émettre des avis différents,
- ✓ reconnaître de façon précise les champs et les limites de compétences de chacun et faire prendre les responsabilités sur ces champs bien identifiés,
- ✓ identifier de façon permanente des dynamiques de projets en cours (diagnostic continu),
- ✓ fixer des règles du jeu,
- ✓ trouver des dispositifs de concertation pour définir des réponses communes,
- ✓ organiser un système d'écoute,
- ✓ proposer des démarches globales et cohérentes.

Cela suppose la reconnaissance et la prise de responsabilité de chacun des acteurs dans le respect de la subsidiarité. La prise de contact avec ces acteurs, le développement de liens, l'identification d'interconnexions et la mise en synergie se construit autour d'une vision partagée et sur la base de projets communs opérationnels dans une logique de co-construction.

Une telle démarche exige un temps consacré à :

- ✓ l'identification des acteurs,
- ✓ la connaissance et la reconnaissance,
- ✓ la construction d'une confiance mutuelle,
- ✓ l'élaboration d'un vocabulaire commun,
- ✓ le commencement et l'alimentation du dialogue.

# Repères méthodologiques et expérimentaux

La réponse à cette cohérence est :

- ✓ politique dans la maîtrise d'ouvrage,
- ✓ technique dans la maîtrise d'œuvre et la réalisation.



CÉCILE DELBECQ, DIRECTRICE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

“ Entre Département et territoires, le dialogue est permanent ”

La recherche de la cohérence ne se plaque pas, elle se construit avec les acteurs. De quelle manière le conseil général a-t-il associé l'ensemble des collectivités et habitants à l'élaboration de son agenda 21 départemental ?

**C. D.** Dès le départ, nous avons posé comme principe de méthodologie de travail la nécessité d'une participation ouverte aux institutions essonnaises mais aussi à l'ensemble de la population. Cette volonté, portée au plus haut niveau politique, s'est traduite par le lancement, en février 2003, d'un premier forum global destiné à expliquer les enjeux de l'agenda 21, suivi de six forums décentralisés sur l'ensemble du territoire départemental. Après avoir réuni les acteurs locaux autour des problématiques du développement durable, nous avons alors pu passer à une phase plus concrète et opérationnelle en constituant des groupes thématiques sur les quatre thèmes retenus pour l'agenda 21.

L'agenda 21 a été finalisé le 20 octobre 2003, soit un an seulement après le lancement de la démarche. Comment prenez-vous en compte l'échelle du temps et quel rôle continue de jouer les institutions départementales ?

**C. D.** Ces deux questions sont intimement mêlées. Ce qui est sûr, c'est que la participation reste au cœur de notre démarche, tout comme la volonté d'améliorer sans cesse notre action. Aujourd'hui, notre agenda 21 se traduit en cent vingt projets très concrets que l'on évalue au quotidien à travers l'Observatoire des engagements. Cet outil continue de mobiliser les acteurs volontaires du début, qui se rassemblent régulièrement en groupes de travail et séances plénières. Nous mettons également en place un certain nombre d'outils sur des thématiques précises, tel que l'Observatoire participatif de l'environnement, lancé tout récemment et représentant un des engagements de notre agenda 21. L'objectif est d'associer un maximum d'acteurs, allant bien au-delà du département, pour travailler et échanger sur la connaissance de l'environnement, et faire plus largement évoluer les choses en matière de politiques publiques.

Comment s'effectue l'articulation entre agenda 21 départemental et agendas 21 locaux et quel soutien envers les territoires infra-départementaux ?

**C. D.** Depuis 2002, de nombreuses structures intercommunales se sont engagées dans l'élaboration d'agendas 21, avec lesquelles nous entretenons un dialogue permanent grâce à la poursuite de l'organisation des forums décentralisés. Ces instances de travail et de concertation sont essentielles pour permettre à chacun d'être informé et de réagir sur les actions menées au niveau de l'ensemble du territoire. Nous aidons de notre côté les collectivités à la mise en place d'agendas 21 locaux en leur apportant un soutien financier de 45000 euros par tête, destiné à la réalisation d'études, à la mise en place d'outils etc. Et si chacun dispose librement de son choix en matière de méthodologie de travail, tous en revanche doivent associer la population à leur démarche de développement durable. Cette condition est le premier critère que nous avons retenu pour les soutenir.



SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE DE SÉNART

## L'agriculture sous toutes ses coutures

Longtemps considérée comme un domaine sans avenir pour les professionnels et une réserve foncière pour l'État et les élus, l'agriculture a aujourd'hui retrouvé sa place au sein de l'agglomération de Sénart. Reste à définir son nouveau visage, « durable » de préférence.

Faire de l'agriculture une composante à part entière du territoire et travailler à la rendre « durable » plutôt qu'intensive : tel est le défi que tentent de relever depuis trois ans élus, associations, habitants et agriculteurs de l'agglomération de Sénart.

Sur cet espace où plus de 60 % de terres sont agricoles ou forestières, l'expropriation d'agriculteurs depuis plus de trente ans au profit de l'intérêt général du projet de ville nouvelle a semé de nombreuses interrogations. Et divergences. L'agriculture mérite-t-elle d'être sacrifiée au profit d'une conquête urbaine ? Une question clé à laquelle la collectivité a récemment fini par répondre « non » dans son projet d'agglomération, en s'appuyant notamment sur la révision à la baisse des objectifs démographiques. « De 180 000 habitants, chiffre inscrit dans le SDRIF (schéma de développement régional d'Ile-de-France), nous envisageons plutôt de nous retrouver à 120 000 d'ici à l'horizon 2015 », explique Véronique Hostein, responsable de l'environnement au SAN de Sénart. « Concrètement, cela signifie qu'il y a des terres, aujourd'hui propriété de l'état et urbanisables à long terme, qui ne seront pas nécessaires au développement de la ville ».

**Mobilisation générale.** Si les terres agricoles « ne sont plus envisagées par les élus comme une simple réserve foncière », cette prise de conscience politique n'aurait pas eu lieu sans la volonté de quelques-uns, notamment de certains expropriés qui, malgré un fort sentiment d'abandon de la part

# Repères méthodologiques et expérimentaux

de la ville nouvelle, ont fait le choix de rester sur leur territoire. C'est le cas de cet agriculteur qui, dès 1999, décide de développer la cueillette. Seul souci à l'époque : l'emplacement du terrain, préalablement prévu pour abriter « le cœur du projet de l'agglomération » : le Carré Sénart. Une situation de fait qui a alors sonné la mobilisation générale des élus comme des habitants. « *La cueillette apparaissait pour la première fois comme un service à la ville. Après négociation auprès de l'établissement public d'aménagement, le Carré a finalement été déplacé vers le nord* », souligne Véronique Hostein.

**Quelle agriculture ?** Cette victoire a donné le ton des nouveaux liens possibles entre agriculteurs et élus locaux pour dessiner l'avenir du territoire. Mais si beaucoup de choses ont évolué, de nombreux points restent en suspens. Maintenant que bon nombre d'exploitants agricoles a migré vers d'autres terres françaises, pour quel type d'agriculture et quels types d'agriculteurs Sénart va-t-elle pencher ? Une question clé qui fait l'objet de nombreux débats au sein de l'association Les Champs de la ville, créée par les exploitants et ouverte à tous les acteurs locaux, ou encore à travers un audit patrimonial engagé sur l'agglomération dans le cadre d'une opération pilote. Aujourd'hui presque achevé, ce travail d'investigation de deux ans mené auprès d'acteurs institutionnels et de terrain devrait se traduire lors du premier trimestre prochain par la rédaction d'une charte. L'objectif ? Proposer aux élus une méthode de travail pour aboutir à une agriculture péri-urbaine durable. Développement du tourisme équestre, promotion de la bière de Sénart, élevage sur le plateau de Brie... « *Nous n'imposons rien mais si l'agriculteur vient avec une idée durable, les élus ont d'ores et déjà affirmé qu'ils pourraient fournir un soutien dont les modalités restent encore à définir* », indique la directrice de l'environnement. Autre défi en jeu : la préparation du nouveau SDRIF, qui va amener la Région à définir de nouvelles zones urbanisables sur l'agglomération. Un schéma qui ouvre également pour les Sénartais la perspective d'inscrire durablement la volonté, « aujourd'hui partagée par tous », de rendre à l'agriculture toute sa place au sein du territoire.



JEAN-CHRISTOPHE POULET, MAIRE DE BESSANCOURT

“ Les ateliers 21 nous ont permis d'amorcer le dialogue ”

Lors de l'élaboration de l'agenda 21 communal, la ville de Bessancourt a mis en place des ateliers ouverts à la population. Pourriez-vous nous rappeler le principe de cette démarche et le rôle de ces ateliers dans la politique de la commune ?

**J.-C. P.** Le principe des ateliers 21 est de mêler des élus, des services municipaux et des habitants de tous quartiers et de toutes professions autour de différents thèmes prioritaires pour la ville. Dans le cadre de notre partenariat avec l'Arene, la principale mission de ces groupes a consisté à s'accorder sur le diagnostic du territoire pour la réalisation de l'agenda 21 et du plan local d'urbanisme. Ils se regroupent ensuite une fois par trimestre dans un forum 21 pour faire le point sur l'avancée des travaux. La réalisation d'un diagnostic nécessitant beaucoup de temps, nous avons tenu

parallèlement à le compléter de certaines actions concrètes émergeant tout au long des réunions. C'est essentiel si l'on veut éviter que les gens se lassent et n'aient pas l'impression que l'on est sans cesse en bilan !

**Quelle va être leur place maintenant que l'agenda 21 est élaboré ?**

**J.-C. P.** Le dialogue est permanent. Les ateliers, qui rassemblent 100 à 200 personnes, continuent de se constituer au fur et à mesure des projets initiés par la municipalité ou, inversement, selon les attentes des citoyens, comme ces femmes qui viennent de créer un atelier sur la discrimination ou encore sur la parité en politique. D'autres vont en revanche disparaître, ou plutôt être pérennisés. Celui sur la vie culturelle va être transformé en commission permanente Culture Sports Loisirs et regroupera des habitants, des élus et des personnes de services. Idem pour l'atelier 21 Enfance et Scolarité, où l'on a décidé de renforcer le rôle des conseils d'école en introduisant le budget au sein de la structure. Plutôt que de créer un nouvel organe, il nous paraissait plus intéressant d'essayer de se servir de cette structure pour faire entrer davantage d'habitants dans le conseil d'administration et créer de nouvelles dynamiques de réflexion. Nous avons par ailleurs invité les bessancourtois à participer à des ateliers 21 intercommunaux, prochainement mis en place dans les différentes villes à l'occasion de l'extension de notre agenda 21 local à la future communauté de communes.

**Quelle évaluation faites-vous de toutes ces actions ?**

**J.-C. P.** Qu'il s'agisse à notre niveau d'un enrichissement des projets de la commune ou pour les citoyens d'une meilleure compréhension de la vie locale dans sa globalité, cette expérience a généré de nombreux aspects positifs. Aujourd'hui, notre quartier HLM, dont l'intégration dans la ville ne coulait pas de source, s'est enfin doté d'une association, L'Amicale des locataires, qui réfléchit aujourd'hui à des choses concrètes comme l'aménagement de la place du collège avec les parents d'élèves. Mais toujours avec un souci de transversalité et un budget participatif car il ne s'agit bien évidemment pas de faire des réunions pour calmer les habitants. Afin que cela ne reste pas qu'une affaire de quartier, nous leur consacrons de notre côté systématiquement une page dans le journal local où l'on explique à tous les habitants les actualités et projets en cours. Les ateliers 21 ont permis d'amorcer le dialogue entre différentes personnes que tout opposait jusqu'alors.



# Repères méthodologiques et expérimentaux

## Quel est le rôle du porteur de projet ?



### L'EXPRESSION DU GROUPE

“ L'articulation des échelles de territoire est indissociable du porteur de projet ”

Le porteur de projet est animateur, porteur de cohérence, d'interdépendances, d'interconnexions avec :

- ✓ les échelles de territoire et les domaines divers concernés par le projet,
- ✓ les acteurs représentant les autres échelles de territoire et autres projets.

Le diagnostic aidera le porteur de projet à identifier et à comprendre les interconnexions du territoire avec l'extérieur, les logiques d'emboîtement des domaines d'action, des échelles de territoires (les relations avec les territoires limitrophes ou les pôles urbains, les échanges et les flux...), les relations existantes ou non entre les principaux acteurs, organismes et institutions susceptibles de participer et d'agir sur le projet ou porteurs de projets auxquels il pourrait lui-même contribuer.

Il doit impérativement intégrer ces éléments de connaissance et trouver des modalités de travail lui permettant de mettre en cohérence son projet avec celui des autres.

Il doit aussi gérer des rapports de force entre les acteurs qui sont de nature politique, technique, financier différents, liés à des enjeux de pouvoirs, des objectifs propres et qui ont un impact dans les processus de décision et d'action.

## Comment organiser des choix opérationnels et concertés entre les acteurs de compétences variées ?

Le développement durable implique des choix politiques et techniques qui reposent sur une recherche d'équilibre ou de compromis entre des acteurs de compétences variées, agissant dans des domaines différents, à des échelles de territoire et de temps différentes et ayant des intérêts bien particuliers.

La grille de critères présentée ci-dessous a été élaborée par le ministère en charge de l'environnement dans le cadre des appels à projets « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux » (2000). Elle permet à l'utilisateur de se poser des questions au regard des principes du développement durable pour argumenter ses choix et prendre collectivement des orientations, des décisions.

Cet outil a été testé dans le cadre du jeu de rôle « Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires », conçu pour comprendre comment s'organise concrètement l'articulation et/ou les complémentarités entre les projets.

### Référentiel développement durable

Issu de la grille d'évaluation réalisée par le ministère en charge de l'environnement dans le cadre de l'appel à projets « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ».

#### 1. *Comment le projet intègre-t-il la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ?*

- par l'élaboration préalable d'un diagnostic environnemental, par une évaluation environnementale et la définition d'objectifs environnementaux, par la qualité du management environnemental mis en œuvre ;
- par l'expression d'une solidarité écologique locale et planétaire et par l'attention portée à une répartition équitable des richesses écologiques (entre les quartiers, entre les nations) ;
- par une gestion économe en ressources et une organisation rationnelle de l'espace ;
- par une recherche de qualité et par la création d'aménités environnementales.

#### 2. *Le projet intègre-t-il un développement économique, susceptible de modifier les modes de production et de consommation ?*

- par l'existence d'un diagnostic économique de la situation locale et d'une étude d'impact économique du projet intégrant les impacts sociaux et environnementaux et mettant en évidence les moyens nécessaires organisationnels et financiers ;
- par la création d'activités, marchandes ou non marchandes, répondant à une demande sociale en particulier locale et génératrice d'emplois qualifiants et pérennes ou de filières d'emplois nouvelles ;
- par la création d'une dynamique économique visant à mobiliser les entreprises et les acteurs ainsi que les travailleurs concernés ;
- par la formation aux conditions de production socialement responsables et respectueuses de

# Repères méthodologiques et expérimentaux

l'environnement en vue de rechercher un changement des pratiques professionnelles des agents économiques : consommateurs, donneurs d'ordres, partenaires économiques ;

- par la mise en œuvre d'études, de recherches-développement innovantes ;
- par le recours à des modes de financement particuliers : épargne locale, financements socialement et écologiquement responsables, réseaux solidaires, troc ... ;
- par le caractère solidaire du développement économique, notamment en développant avec les pays les plus pauvres des termes d'échanges équitables.

## 2. *Comment le projet intègre-t-il l'amélioration de la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités ?*

- par un état des lieux des singularités sociales liées à l'espace et à la qualité de vie, aux modes de vie et d'habitat, à l'accès à l'emploi, aux services urbains et à la nature, à la sécurité et à la santé etc ... ;
- par une adéquation des services collectifs qu'ils soient marchands ou non marchands, publics ou privés, à la demande sociale ;
- en favorisant l'accessibilité en tenant compte des besoins des différentes catégories de population ;
- en luttant contre la discrimination sociale et géographique ;
- par l'innovation sociale et culturelle favorisant des échanges culturels, inter-culturels de qualité et la mixité sociale ;
- par une incitation au changement des modes de consommation par un accès facilité aux produits fabriqués de façon socialement et écologiquement responsable (connaissance, information, traçabilité, ...) et des modes de gestion en favorisant une gestion économe et de proximité ;
- en visant l'amélioration de la santé publique (conditions d'habitat, conditions environnementales, conditions de travail, conditions de vie).

## 3. *Comment dans les trois autres questions, le projet est-il organisé en terme de gouvernance ?*

- par un audit organisationnel des rapports entre les différents type d'acteurs : en interne à la collectivité, vis à vis des institutions, des acteurs privés des partenaires financiers, des experts, de la population ;
- par une approche intégrée et transversale ;
- par les moyens mis en place pour associer les habitants, les producteurs, les usagers, les utilisateurs, ... les acteurs du développement ;
- par l'organisation systématique d'un débat public et de procédures d'évaluation continue, contradictoires et collectives ;
- par la mise en relation des échelles de territoire : du local au planétaire ;
- par la prise en compte des échelles de temps ;
- par la mise en place d'une maîtrise d'œuvre et d'ouvrage bien identifiées et reconnues.





Les cahiers du développement durable en Ile-de-France

# La conduite d'un projet de développement durable

## Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires



L'échelle spatiale du développement durable se satisfait difficilement des limites administratives. Le développement durable est fondé sur des principes de solidarité entre les territoires et les générations. Lorsqu'une collectivité territoriale s'engage dans une démarche de développement durable, elle est liée à des acteurs agissant à des échelles diverses et ayant des priorités et des intérêts différents.

Pourquoi est-il important d'aborder la question des échelles de temps et d'espaces ? Quelles sont ces échelles ? Quelles sont les moyens pour les organiser et contribuer au développement durable des territoires ? Quel est alors le rôle du porteur de projet ? Comment organiser les choix opérationnels et concertés entre les acteurs de compétences variées ? Autant de questions auxquelles des collectivités ont tenté de répondre dans leurs pratiques et à l'occasion d'une session de travail organisée par les partenaires du réseau TEDDIF.

Ce cahier rassemble des enseignements, un jeu de rôle conçu pour animer cette session, un référentiel du développement durable, des expériences concrètes et des témoignages.

Ce document est téléchargeable [www.teddif.org](http://www.teddif.org)

### Sommaire des cahiers du développement durable en Ile-de-France

- Cahier n°1 Comment favoriser la coproduction d'un développement durable d'un territoire ?
- Cahier n°2 Quelle mise en compétence des services de la collectivité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable d'un territoire ?
- Cahier n°3 Organiser les différentes échelles de temps et d'espaces pour un développement durable des territoires.
- Cahier n°4 Comment communiquer sur les politiques publiques participant d'un développement durable du territoire ?

### Les partenaires

- DIREN :** Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France
- ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, délégation régionale Ile-de-France
- ARENE :** Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies de la région Ile-de-France
- ETD :** Entreprises territoires et développement

Retrouvez les activités du réseau TEDDIF sur le site [www.teddif.org](http://www.teddif.org)